

## L'édito d'Alain Vrignaud, président de l'IHS-FERC



Depuis les derniers mois de 2018, suite au mouvement des « gilets jaunes », certain-es convoquent « les événements de Mai 68 » pour tenter de trouver des clefs de lecture à cette lutte contre la politique de Macron, preuve qu'il est nécessaire de connaître l'histoire (même si elle ne se répète pas) pour comprendre le présent. L'enjeu est de proposer aux jeunes, comme à l'ensemble de la population, les moyens de vivre dignement dans un monde respectueux de nos valeurs. La victoire sociale des « accords de Grenelle » d'il y a cinquante ans, résonne devant l'impératif écologique d'aujourd'hui dans un mot d'ordre comme « fin du monde, fin du mois, même combat ».

De même les interrogations que portent notre fédération sur les questions d'éducation, de formation, de recherche sont fondamentales pour espérer éviter le pire à notre planète et imposer une autre distribution des richesses. Comment faire bouger les choses si on n'empêche pas qu'une part importante de culture et d'histoire soit supprimée des programmes scolaires, comme le prétend Blanquer ?

On ne peut accepter de sacrifier l'éducation à la citoyenneté, se contenter d'une éducation de la jeunesse en fonction d'une simple adaptation aux postes de travail, sans aucune perspective d'évolution de la société. C'est pour un autre système d'éducation et de formation que nous luttons depuis de très nombreuses années. C'est parce qu'il est nécessaire d'interroger l'histoire aux regards de ces enjeux que l'IHS a organisé avec succès une conférence débat sur l'enseignement professionnel en présence de plus d'une trentaine d'adhérent-es de l'IHS et de la fédération, actif-ves et retraité-es.

Comment s'est construit cet enseignement et quelle a été son évolution ? Quel a été l'apport des luttes des personnels depuis 70 ans pour imposer un enseignement professionnel de qualité et la reconnaissance des qualifications ?

Voilà quelques unes des questions que Gérard Montant et Christian Hamon, tous deux chercheurs en sciences de l'Éducation, ont abordées au cours de la journée (lire pages 2 et 3). Le débat a permis de montrer combien ces rappels à l'histoire s'imbriquaient avec l'actualité des luttes contre les réformes. Les échanges entre militant-es de différentes générations, celle qui a mené les luttes il y a 30 ans et celle qui les mène aujourd'hui, étaient la preuve même de l'intérêt à concevoir des journées de ce type. Une évidence : il faudra les renouveler.

## Compte rendu de l'AG statutaire de l'IHS FERC

L'IHS-FERC a tenu son AG le mardi 12 mars à Montreuil. Le bilan d'activité, rédigé par Michèle Baracat (absente excusée), a permis un large débat parmi les adhérent-es qui ont approuvé les principales remarques formulées. Ces échanges ont montré qu'un développement de l'IHS était possible avec le renforcement du collectif d'animation et une bonne prise en compte de l'activité par la fédération. C'est cette voie que la direction de la FERC a choisie depuis quelques années. Il reste à faire partager cet engagement par l'ensemble des organisations de notre fédération.

L'AG a réfléchi à son activité pour 2019 et a proposé la mise en place de groupes de travail autour de la

réalisation de panneaux d'exposition (lire en page 4), à l'occasion du prochain congrès fédéral, ainsi que pour l'archivage des documents de la fédération. La compilation des actes du colloque sur les 70 ans de l'AFPA doit se poursuivre en vue de sa publication.

Après avoir entendu le point trésorerie effectué par Danielle Quetin, l'assemblée générale a procédé à l'élection des responsables de l'association. Danielle a accepté de poursuivre son mandat de trésorière et Alain Vrignaud a été élu président de l'IHS, en remplacement de Michèle qui souhaitait passer la main (Michèle reste présidente de l'IHS Limousin).

## Les écoles techniques de base et l'État

### Les écoles d'Arts et Métiers

La prise en charge, par l'État puis par certaines collectivités (communes, départements), de la scolarisation de l'enseignement technique de base, c'est-à-dire de la formation générale et professionnelle des ouvrier-es et employé-es, a pour origine les écoles d'Arts et métiers (A&M) dont la première fut créée en 1803 par Napoléon. Cependant, en l'espace de 100 ans, les cinq écoles d'A&M ne formeront plus « *de bons ouvriers et des chefs d'atelier* » dont la France a besoin mais « *des ingénieurs* ».

### Les voies générale et technologique

En 1880, les acteurs de la III<sup>e</sup> République décident de faire face à la pénurie d'ouvrier-es, jugée en partie responsable de la défaite de 1870, par la création d'écoles manuelles d'apprentissage. C'est de là que naissent en 1893 les Écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI) et les Écoles nationales professionnelles (ENP) en 1902. Ces écoles techniques, initialement sous le contrôle du ministère du Commerce et de l'Industrie, voient leur niveau de formation s'élever rapidement. En 1946 les ENP préparent au baccalauréat technique tandis que les EPCI devenues Collèges techniques forment des technicien-nes. Ces établissements fusionnent en lycées techniques en 1959. Finalement, ces formations de l'enseignement technique s'insèrent respectivement à partir de 1992 dans les voies générale (Bac S sciences de l'ingénieur) et technologiques (Bacs technologiques).

### La voie professionnelle

Après la Libération, à l'heure de la reconstruction du pays, force est de constater qu'il y a toujours pénurie de main-d'œuvre ouvrière qualifiée. Les acteurs et actrices de la résistance, principalement la CGT et le PCF (dont Paul Le Rolland, directeur de l'enseignement technique, est membre), imposent dès 1944 la transformation des quelque 850 Centres de formation professionnelle (CFP) hétéroclites (ateliers-écoles et CFP créés avant la guerre ou par le régime de Vichy) en Centres d'apprentissage (CA) préparant au CAP. En 1946, cinq Écoles normales nationales d'apprentissage (ENNA) destinées à la formation des professeur-ses de ces CA sont créées. Les CA constituent incontestablement une conquête ouvrière. Ils évoluent au gré des réformes et des luttes syndicales en collège d'enseignement technique (CET, 1959), lycée d'enseignement professionnel (LEP, 1975) puis en lycées professionnels (LP, 1985) pour constituer officiellement en 1992 la voie professionnelle de l'enseignement secondaire. Mais, longtemps considérée comme instrument d'ascenseur social, la voie professionnelle devint progressivement une voie de relégation. La énième réforme en cours changera-t-elle la donne ?

**Christian Hamon**

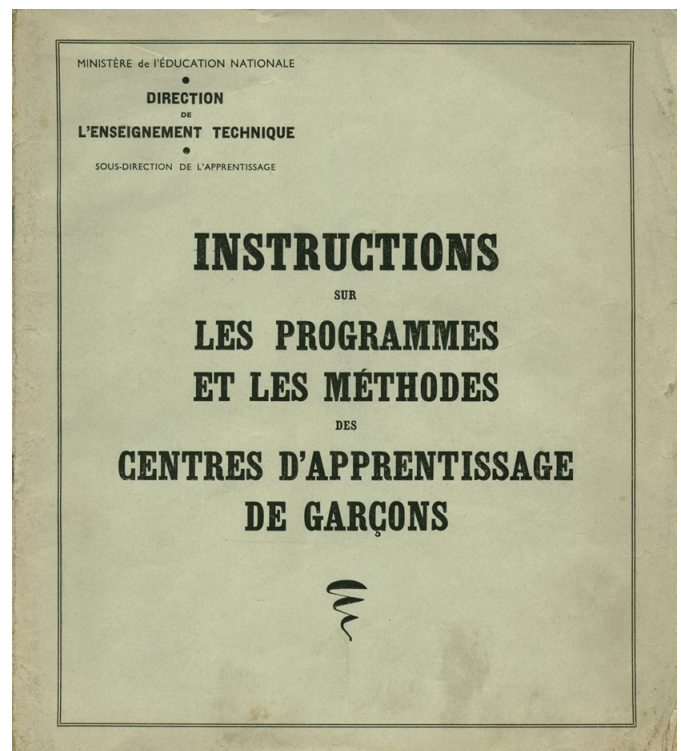
## Des Centres d'Apprentissage aux Lycées Professionnels

Lors du Colloque organisé par l'IHS-FERC, l'un des sujets en débat traitait des évolutions des formations, des structures des établissements et des statuts du personnel de 1944 à nos jours.

Présentant cette partie du débat, Gérard Montant devait, à partir des travaux réalisés antérieurement<sup>1</sup>, souligner plusieurs éléments conduisant à ces évolutions tant du point de vue de la transformation des établissements que des contenus de formation et de l'évolution dans la situation des personnels.

Il devait souligner que l'analyse historique devait, d'une part, prendre en considération le rôle particulièrement important joué par le milieu professionnel sur l'évolution des diplômes, les contenus des formations et par le pouvoir politique qui a souvent répondu aux besoins exprimés par le patronat mais aussi par les forces productives en particulier la CGT, et d'autre part, tenir compte des évolutions culturelles, scientifiques, et sociétales sans oublier les luttes des personnels du secteur.

La dénomination des établissements a correspondu à des changements de caractéristiques : Centre d'apprentissage ; Collège d'Enseignement Technique ; Lycée d'Enseignement Professionnel ; Lycée Professionnel. Cette dénomination a toujours été décidée par des réformes conduites pour l'essentiel par la droite et combattues par le syndicat et la CGT.



Concernant la situation des personnels, il est important de souligner qu'à l'origine les personnels de l'enseignement général étaient des instituteur-trices détachés ; pour ce qui est des disciplines professionnelles, il s'agissait pour l'essentiel d'ouvrier-es qualifiés. Il faudra attendre 1949 pour que les professeur-ses d'ateliers se voient attribuer un statut de personnels temporaires à savoir : un statut de droit privé d'une durée de 5 ans, renouvelable une seule fois. L'objectif était que l'enseignant-e passe de la fonction productive à la fonction enseignante puis retourne à la fonction productive. Cette situation va évoluer avec, en 1951, la fonctionnarisation des enseignant-es des disciplines générales et en 1953, la fonctionnarisation de tous les autres personnels enseignants : un même statut mais avec deux grilles indiciaires différentes.

Il faudra attendre 1975 pour que les personnels se voient dotés d'un statut qui reconnaisse le corps unique : une seule grille indiciaire les PEG, les PETT et les PTA.

Ce principe du corps unique sera remis en question par la droite en 1985, combattu par l'UNSEN, qui dépose un recours au Conseil d'État. Ce statut est cassé et remplacé par un nouveau statut en 1992...

Il est important de noter que le syndicat, s'il luttait pour que le statut des personnels de l'enseignement technique court soit identique aux statuts des autres personnels de Lycée, menait aussi une lutte permanente pour la titularisation des non titulaires. Entre la titularisation par la fonctionnarisation de 1953, les différents plans 1957, 1967-1968, 1974, 1982-1985... ce sont plusieurs milliers de non-titulaires qui rejoindront la Fonction Publique.

Comme nous l'avons souligné au début de ce texte le patronat, CNPF aujourd'hui MEDEF et sa pièce maîtresse l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (UIMM) s'est toujours intéressé à nos établissements. Il a tenu d'importantes journées d'études sur les qualifications qu'il (en général des grandes entreprises) jugeait nécessaires. L'oreille attentive des gouvernements a conduit en 1962 à ce que les deux années de fin de scolarité obligatoire puissent être faites dans les entreprises. En 1969 à la demande de l'UIMM, c'est la création des BEP, en 1971, l'apprentissage devient une voie normale de la formation professionnelle. En 1974, la loi Royer crée le préapprentissage à 14 ans. En 1979, l'accord FEN-Beullac sur les séquences en entreprises reçoit la bénédiction du CNPF. En 1985, c'est la création du BAC Pro réclamé par l'UIMM, tout comme en 1987, l'ouverture de l'apprentissage à tous les niveaux du CAP aux diplômés du supérieur.

Si l'on essaie d'analyser le rôle des partis politiques et des différents gouvernements depuis 1945, on constate une faiblesse au niveau des partis et une prolifération des réformes des gouvernements successifs comme si chacun voulait laisser sa marque dans l'histoire du système éducatif.

Concernant le rôle de la CGT, de ses Unions Départementales, locales et régionales, on peut affirmer que si la préoccupation de la syndicalisation n'a pas été son objectif pendant plusieurs années, la réflexion sur les questions de l'école, de la formation professionnelle a toujours été une préoccupation permanente (voir le livre de Claude Michel). Cela a conduit le bureau confédéral à être au côté du SNETP dans ses congrès, à participer aux initiatives du syndicat (assises, colloques), à soutenir ses luttes... à ouvrir largement les portes des secteurs confédéraux, des UD, UL et Régions aux militant-es du syndicat.

Enfin concernant l'activité revendicative du syndicat il nous semble nécessaire de souligner qu'il nous faut toujours nous interroger sur la forme des luttes selon la situation : grèves, pétitions, rassemblements, recours juridiques... Ce n'est pas le plus facile pour une organisation. Même sur les réformes que l'on conteste, il faut toujours examiner s'il n'y a pas des points d'appui (exemple la réforme Berthoin qui crée les CET et ouvre la voie du second degré). Ne jamais boudier un succès même partiel, toujours être force de propositions afin de lutter « pour » plutôt que lutter « contre », assumer les désaccords, et ne pas faire comme s'ils n'existaient pas. En conclusion de son exposé, Gérard Montant soulignait que si nous pouvons être fiers de l'activité du syndicat et des résultats obtenus par la lutte, nous n'étions pas exempts de critiques, d'interrogations.

Il concluait en soulignant : nous ne sommes pas toujours parvenus individuellement et collectivement à nous remettre en cause ce qui explique en partie nos erreurs. Mais là n'est pas la seule source d'erreurs, de conflits dans les organisations, la pratique des présupposés idéologiques est redoutable. L'analyse ne se fait pas par rapport à ce qui est dit mais à qui le dit (l'ennemi de classe par exemple), à ce que l'on pense qu'il a derrière les propos tenus.

Autre aspect, toujours dans le même registre des erreurs à ne pas faire, des comportements à corriger, c'est la politique de la certitude : cela conduit inévitablement à refuser la contestation même positive, l'apport de celles et ceux qui ne pensent pas comme vous, le vous n'étant pas pris au sens personnel mais collectif.

Enfin, la nécessité de cultiver son indépendance personnelle, comme l'indépendance de l'organisation. Cela ne veut pas dire ne pas avoir de convictions comme citoyen-nes mais se refuser à faire prendre à l'organisation un positionnement contre ce qui fait ses valeurs (liberté, fraternité, fraternité, lutte contre le sexisme, l'homophobie, l'antisémitisme, le racisme, etc.) Cela veut dire ne pas imposer aux autres ses convictions politiques, philosophiques ou religieuses aussi honorables soient-elles par ailleurs.

Sur tous ces préceptes, nous avons encore des progrès à réaliser.

**Gérard Montant**

(1) « *Un certain regard* » Un demi-siècle d'histoire des enseignants à la CGT. 262 pages. Disponible auprès de la FERC CGT.

## Intervention de Marie pour la fédé en cloture de conférence

Merci à toutes et tous et aux intervenants de l'IHS pour cette journée d'échange, il est toujours intéressant de profiter de notre expérience commune syndicale, de l'avoir en mémoire. C'est particulièrement intéressant lorsque l'on subit des réformes (Parcoursup, Baccalauréat, enseignement professionnel) qui remettent en cause des acquis construits dans l'histoire et les mobilisations.



Une trentaine de personnes a assisté à la conférence

En effet, la réforme de l'enseignement professionnel, qui se met en place à un rythme accéléré, va entraîner de gros changements dans les lycées dès septembre 2019. Elle marque aussi un changement politique important du projet porté par les lycées professionnels et leurs personnels. Depuis leurs créations ces établissements, au travers d'évolutions structurelles, ont toujours cherché à élever le niveau de formation des jeunes. Les diplômés mis en place ont élevé le niveau de qualification pour assurer la meilleure insertion professionnelle possible mais aussi pour améliorer l'accès aux connaissances et à la culture générale. Cela s'est fait parfois de manière démagogique, c'est-à-dire sans les moyens dédiés, mais le but affiché était quand même celui d'une élévation générale du niveau de la formation. Cette fois ce n'est plus le cas. Le gouvernement assume de priver une partie de la jeunesse de toute poursuite d'études au-delà du BTS, de privilégier l'apprentissage de compétences visant à l'employabilité immédiate plutôt que la qualification large et l'accès à la culture générale et à la citoyenneté.

Dès septembre les élèves de Seconde bac pro et de 1<sup>ère</sup> année de CAP verront leurs enseignements de mathématiques, de sciences, de lettres, d'histoire-géographie, d'arts appliqués, amputés de plusieurs heures... quant à la revendication d'un enseignement de philosophie, elle semble tout à fait oubliée ! C'est près d'un tiers de la jeunesse que l'on condamne à un enseignement principalement utilitariste. Le retour du chef d'œuvre et l'incitation à opter pour l'apprentissage tout au long du parcours sont présentés comme des idées novatrices alors que ce sont juste de très vieilles idées auxquelles on a accolé les termes « *développement durable* » et « *nouvelles technologies* » pour les rajeunir et les « macroniser ».

Nos échanges et les interventions de Gérard et Christian nous permettent de mesurer ce recul. Évidemment nous ne sommes pas sans armes face à cette violente attaque contre nos établissements et nos métiers. Aujourd'hui la CGT Education (ex-SNETP CGT !) est bien installée dans les lycées professionnels mais également dans l'ensemble du périmètre de l'éducation. Les dernières élections professionnelles de décembre 2018 l'ont rendue représentative chez l'ensemble des enseignant-es du 2<sup>nd</sup> degré et elle poursuit le travail engagé depuis l'ouverture de son champ de syndicalisation à tous les personnels dépendant du ministère. Mais nous avons aussi, pour faire front contre les réformes, la force de toute la CGT. Pour toutes et tous les salarié-es, les précaires, les privé-es d'emploi, les familles, la question de la formation initiale et tout au long de la vie est centrale, elle détermine notre insertion, ou réinsertion professionnelle, notre rémunération, nos conditions de travail. Elle est aussi un outil de notre émancipation et de notre capacité à prendre en charge collectivement nos conditions de vie et de travail. Il nous reste à convaincre encore nos camarades et nos collègues de l'importance de la bagarre engagée. Le colloque de l'IHS de la FERC CGT contribue à ce travail de conviction et de mobilisation aux côtés de nos collectifs fédéraux et de nos

### Exposition pour le prochain congrès fédéral : « la lutte paie »

Ambroise Croizat insistait sur les « conquits sociaux » et le fait que le patronat ne désarme jamais, pour essayer de reprendre ce que la classe ouvrière lui a arraché. Après plus d'une décennie de reculs (depuis le « séisme » de 2002) on en oublierait presque ce qui est gagné encore aujourd'hui, par exemple la « fonctionnarisation » récente des agent-es de CROUS. Et davantage encore dans tous les secteurs couverts par notre fédération depuis des décennies. C'est pourquoi, IHS fédéral, propose avec son aide, à chacune des organisations de réaliser, un ou plusieurs panneaux, afin de faire une exposition lors du prochain congrès fédéral, sur les conquêtes, qu'elles soient en termes de mission de service public (transformation de la société) ou en termes d'emplois, statut et conditions de travail. **A vos archives !**

### Cotisation 2019

Renouveler votre adhésion, 15 €/an, à l'Institut d'histoire sociale (IHS) vous permet de participer à toutes les activités de l'IHS fédéral.

Contact : [ihs-ferc-cgt@ferc-cgt.org](mailto:ihs-ferc-cgt@ferc-cgt.org)